



## puis je profiter des réductions d'impot pour l'achat d'un bien.

Par **xav779**, le **09/11/2010** à **11:46**

Bonjour,  
Je vous explique ma situation en quelques lignes.

Je viens d'acquérir un appartement. j'ai signé le compromis de vente le 07 octobre 2010.  
Je dois en théorie aller signer les papiers chez le notaire début janvier 2011.  
Pour profiter de la réduction d'impot(qui se termine le 31/12/2010), faut-il se baser sur la date de la signature du compromis de vente ou alors à la signature chez le notaire??

De plus, je dois emménager dans cet appartement vous l'aurez compris début janvier(si la situation ne change pas). Pour le moment je suis en location mais le bail se termine le 08 janvier 2011. Vais-je payer deux taxes d'habitations?? Si oui, y a t-il un moyen de n'en payer qu'une?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **fabienne034**, le **09/11/2010** à **13:18**

bonjour,

il faut signer chez le notaire en fin d'année

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>